



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

### SAISON 2026/2027

#### PROCÈS-VERBAL N°13

#### Réunion du mardi 6 octobre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### COUPE DE FRANCE 2026/2027

##### 5ème Tour

##### **79758565 LA PLAINE VICTOIRE 1 / POISSY FC 1 du 11/10/2026**

Courriel de LA PLAINE VICTOIRE et de la Direction des Sports de la Ville de SAINT DENIS indiquant le prêt d'un terrain de repli pour jouer ce match.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 11 octobre 2026 à 14h30, sur le terrain n°1 (pelouse) du Parc des Sports Auguste DELAUNE à SAINT DENIS.

##### **79758568 PALAISEAU US 1 / TREMBLAY FC 1 du 11/10/2026**

Demande de l'US PALAISEAU pour décaler le coup d'envoi à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de TREMBLAY FC à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

##### **79758567 VITRY CA 1 / ST LEU 95 FC 1 du 11/10/2026**

Demande de CA VITRY pour avancer le match le samedi 10 octobre 2026 à 18h00, sur le stade Roger Couderc à VITRY SUR SEINE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de ST LEU 95 FC à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

##### **79758564 ENFANTS GOUTTE D'OR 1 / ST DENIS US 1 du 11/10/2026**

Demande de changement de terrain des ENFANTS GOUTTE D'OR.

Cette rencontre aura lieu sur le stade Paul FABER à PARIS 17<sup>ème</sup>. Accord de la Commission.

**79758583 CPS DE PROVINOIS 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 11/10/2026**

Courriel de CPS DE PROVINOIS demandant l'autorisation que les jeunes licenciés de l'école de foot puissent accompagner les joueurs lors du protocole de rentrée sur le terrain et la mise en place de ramasseurs de balles.  
Accord de la Commission.

**Coupe de France - PENSEZ A VENIR RETIRER VOS MAILLOTS**

**Rappel**

Les clubs qui disputeront le 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France les 10 et 11 octobre prochains, sont invités à venir retirer leur 2<sup>ème</sup> jeu de maillots au siège de la LPIFF jusqu'au vendredi 09 octobre 2026 de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

**Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club ou envoyer un courriel du club au service [accueil@paris-idf.fff.fr](mailto:accueil@paris-idf.fff.fr), en indiquant le nom de la personne autorisée à retirer le jeu de maillots.**

**COUPE DE PARIS IDF - SENIORS**

**79756514 CLAYE SOUILLY 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 11/10/2026**

Demande de CLAYE SOUILLY pour décaler le coup d'envoi à 16h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FONTENAY SOUS BOIS US, à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

**79756501 ES HERBLAY 1 / CERGY PONTOISE FC 2 du 11/10/2026**

Demande de l'ES HERBLAY pour décaler le coup d'envoi à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FC CERGY PONTOISE, à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

**79756507 FC 93 BOBIGNY 1 / VILLENEUVE GARENNE 1 du 11/10/2026**

Demande de FC 93 BOBIGNY pour avancer le match le samedi 10 octobre 2026 à 18h00, sur le stade Auguste DELAUNE n°1 à BOBIGNY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VILLENEUVE LA GARENNE, à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

**79756502 SENART MOISSY 1 / CRETEIL F. 2 du 11/10/2026**

Demande de SENART MOISSY pour avancer le match le samedi 10 octobre 2026 à 18h, sur le stade Paul RABAN à MOISSY CRAMAYELL, avec accord de CRETEIL F.

La Commission ne peut valider l'horaire de 18h, car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé

**79756517 AS ERMONT 1 / MONTROUGE FC 92 1 du 11/10/2026**

Demande de l'AS ERMONT pour décaler le coup d'envoi à 15h30, en raison d'un match de Coupe de Paris IDF U16 en lever de rideau et refus de MONTROUGE FC 92.

La Commission donne son accord.

**SENIORS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

55699086 TREMBLAY FC 1 / PARAY FC 1 du 04/10/2026 (R2/B).

55700504 FC VILLIERS LE BEL 1 / NOISY LE SEC B.93 1 du 04/10/2026 (R3/D).

**SENIORS - CHAMPIONNAT****55698436 SAINT BRICE FC 1 / MONTREUIL FC 1 du 17/10/2026 (R1/A)****Rappel.**

Demande d'inversion de ST BRICE FC, au motif de l'organisation d'un tournoi international homologué par la CRSRCM du 03/09/2026 et de l'indisponibilité des installations.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTREUIL F.C. à transmettre pour le 13/10/2026 au plus tard.

**79510315 GARENNE COLOMBES AF 1 / CESSON VERT ST DENIS ES 1 du 04/04/2026 (R3/A)**

Demande de l'AF GARENNE COLOMBES pour avancer le match le dimanche 28 mars 2026.

Accord de CESSON VERT ST DENIS.

Accord de la Commission.

**U20 – COUPE DE PARIS IDF****79772140 – ULIS CO 1 / CSM CLMART FOOT 1 du 11/10/2026**

Demande de CLAMART de joueur ce match à 18h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de ULIS CO, à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

**U20 - CHAMPIONNAT****560861 BAGNOLET FC R3/F**

Suite à la réception d'un arrêté préfectoral de fermeture des deux terrains des Rigondes à Bagnolet, La Commission demande au club de Bagnolet de lui fournir un terrain de repli pour ses matchs à domicile jusqu'à réouverture du stade.

**79270761 - EPINAY ACADEMIE 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 13/09/2026 (R3/D)**

Reprise de dossier.

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier et du rapport complémentaire de l'arbitre,

Considérant que l'arbitre n'a pas fait débiter le match au motif que le club de MARCOUVILLE ne disposait pas des codes d'accès à la FMI rendant impossible l'utilisation de la FMI,

Considérant que l'article 13.1 du R.S.G. précise que : « *En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier conformément aux dispositions de l'article précité, et les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I..* »,

Considérant qu'il n'a pas été envisagé d'utiliser une feuille de match papier contrairement à la réglementation précitée,

Par ces motifs,

**Donne match à jouer à une date ultérieure et transmet le dossier à la C.R.A pour suite éventuelle à donner.**

**A NOTIFIER AUX 2 CLUBS AVEC PHRASE D'APPEL.**

**55688286 - BONNEUIL S/MARNE CSM 1 / ESC XV 1 du 04/10/2026 (R3/F)**

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de l'ESC XV.

**79549123 - C.A. DE PARIS 14 1 / ST MAUR VGA 1 du 04/10/2026 (R3/B)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le 1er forfait non avisé de ST MAUR VGA (absence d'au moins 8 joueurs au coup d'envoi).

**79270705 - CONFLANS F.C. 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 04/10/2026 (R3/D)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le 1er forfait non avisé de RC ARGENTEUIL.

**79271448 - AULNAY F.C. 1 / FC GAGNY 1 du 04/10/2026 (R3/A)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait non avisé FC GAGNY FC. Le club de GAGNY F.C. ayant été forfait sur ses 3 premiers de la saison (2 en championnat et 1 coupe), la Commission demande à ce club si son équipe participera au championnat U20 pour la saison 2026/2027.

**79507884 - BOISSISE PRINGY US 1 / THIAIS F.C. 1 du 04/10/2026 (R3/C)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le 1er forfait non avisé de THIAIS.

**55688285 - PITRAY OLIER PARIS 1 / CHOISY LE ROI AS 1 DU 04/10/2026 (R3/F)**

Après lecture du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de CHOISY LE ROI A.S. CHOISY LE ROI A.S. ayant été forfait sur 3 matchs sur 4 depuis le début de saison (2 en championnat et 1 coupe), la Commission demande à ce club si son équipe participera au championnat U20 pour la saison 2026/2027.

**79395950 – PARAY FC 1 / DAMMARIE CITY 1 du 04/10/2026 (R3/C)**

La Commission reporte ce match au 25/10/2026.

|                          |
|--------------------------|
| <b>COUPE GAMBARDELLA</b> |
|--------------------------|

**3<sup>ème</sup> Tour**

**Rappel**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir un terrain de repli pour le mardi 06 octobre 2026. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

**79774275 VOISINS FC 1 / PLESSIS ROBINSON FC 1 du 11/10/2026**

Demande de VOISINS FC pour avancer le match le samedi 10 octobre 2026 à 18h00, au Parc des Sports du Grand Pré n°2 à VOISINS LE BRETONNEUX

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PLESSIS ROBINSON FC, à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

**79774739 SEVRES FC 92 1 / SARCELLES AAS 1 du 11/10/2026**

Demande de SEVRES FC 92 pour avancer le match le samedi 10 octobre 2026 à 19h30, au stade des Fontaines à SEVRES.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de SARCELLES AAS, à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

**79774719 HOUILLES AC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 11/10/2026**

Demande de HOUILLES AC pour décaler le coup d'envoi à 13h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VAL YERRES CROSNE, à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

**79774723 SURESNES JS 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 du 11/10/2026**

Demande de SURESNES JS pour décaler le coup d'envoi à 12H30, en lever de rideau d'un match de Championnat Seniors, avec refus de MORSANG SUR ORGE FC.

Accord de la Commission, les levers de rideau étant validés entre 11h45 et 12h30, sans accord de l'adversaire.

|                          |
|--------------------------|
| <b>U18 - CHAMPIONNAT</b> |
|--------------------------|

**55689716 SAINT BRICE FC 1 / HOUILLES AC 1 du 18/10/2026 (R3/C)**

Accord des 2 clubs pour l'inversion du match.

Accord de la Commission.

Les rencontres deviennent :

Aller 55689716 HOUILLES AC / SAINT BRICE FC le 18/10/2026.

Retour 55689776 ST BRICE FC / HOUILLES AC du 24/01/2027.

**U17 – COUPE DE PARIS IDF****1/16èmes de finale****79752384 EPINAY ACADEMIE 1 / LILAS FC 1 du 11/10/2026**

Courriel d'EPINAY ACADEMIE et attestation de la mairie d'EPINAY SUR SEINE informant de l'indisponibilité des installations les 10 et 11 octobre 2026.

La Commission inverse la rencontre sur les installations du FC LILAS.

**79752375 JEUNES AUBERVILLIERS 2 / VILLEJUIF US 1 du 11/10/2026**

Demande de JEUNES AUBERVILLIERS pour décaler le coup d'envoi à 12h00, en lever de rideau d'un match de Championnat National U17 sur les installations.

Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les rencontres régionales.

**U17 – CHAMPIONNAT****55690270 VILLEJUIF US 1 / SARCELLES AAS 1 du 01/11/2026 (R1)****Rappel.**

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 12/05/2026 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS matchs fermes à l'équipe 1 U17 de VILLEJUIF US, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, la Commission demande au club de VILLEJUIF US de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de VILLEJUIF, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 à 12h.

La Commission précise que si un match de coupes vient s'intercaler, il sera à prendre en compte dans la purge de la sanction.

**U16 – COUPE DE PARIS IDF****32èmes de finale****79752028 MUREAUX OFC 1 / BRETIGNY FCS 3 du 11/10/2026**

Demande des MUREAUX OFC pour décaler le coup d'envoi à 13h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS, à transmettre au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

**79752038 ERMONT AS 1 / BAGNEUX COM 1 du 11/10/2026**

Demande de l'AS ERMONT pour décaler le coup d'envoi à 12h30, en lever de rideau d'un match de Coupe Seniors Ligue.

Accord de la Commission.

**U15 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**2ème et dernier rappel :**

Régional 2 – poule A – 55693372 GRIGNY FOOTBALL 91 1 / NANTERRE ES 1 du 26/09/2026.

La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant le résultat du match et les éventuels avertissements.

|                          |
|--------------------------|
| <b>U14 – CHAMPIONNAT</b> |
|--------------------------|

**Régional 3**

**Poule A**

**55696633 EPINAY ACACEMIE 1 / VERSAILLES 78 FC 2 du 10/10/2026.**

Lecture de l'arrêté de fermeture du terrain et de la proposition de VERSAILLES 78 FC pour accueillir ce match à 16h00.

Compte tenu que cette proposition d'inversion implique un changement d'horaire coup d'envoi 16h00 au lieu de 14h00 au stade Porchefontaine de VERSAILLES ; Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'EPINAY ACADEMIE à transmettre au plus tard ce jeudi 08/10/2026.

A défaut, le match sera reporté au samedi 24/10/2026.

**Poule B**

**55696795 PARIS EST SOLITAIRE 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 10/10/2026.**

Demande de PARIS EST SOLITAIRE pour avancer le match à 13h15.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CHOISY LE ROI à transmettre au plus tard le vendredi 09/10/2026 à 12h00.

|                          |
|--------------------------|
| <b>CDM – CHAMPIONNAT</b> |
|--------------------------|

**55692088 GRIGNY FOOTBALL 91 1 / PARIS US SUISSE 1 du 04/10/2026 (R2A)**

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91 informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée.

Courriel de l'arbitre informant du score final comme suit :

GRIGNY FOOTBALL 91 : 2 buts.

PARIS US SUISSE : 2 buts.

La Commission demande aux deux clubs de lui transmettre la composition de leur équipe respective comprenant : numéro de maillot et licence, nom/prénom des joueurs et de l'encadrement, pour sa réunion du 13 octobre 2026

|                                             |
|---------------------------------------------|
| <b>ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE</b> |
|---------------------------------------------|

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

55693676 MONTFERMEIL FC 1 / AM. ANTILLAIS DU 93 1 du 04/10/2026.

|                              |
|------------------------------|
| <b>ANCIENS – CHAMPIONNAT</b> |
|------------------------------|

**560861 BAGNOLET FC – R3/D**

Suite à la réception d'un arrêté préfectoral de fermeture des deux terrains du stade des Rigondes à Bagnolet,

la Commission demande au club de Bagnolet de lui fournir un terrain de repli pour ses matchs à domicile jusqu'à réouverture des installations.

**55692878 FC MERY MERIEL 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 du 04/10/2026 (R3/A)**

Reprise de dossier,

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

**55693233 VOISINS FC 1 / SPORTING CLUB PARIS 1 du 04/10/2026 (R3/B)**

Courriel du FC VOISINS indiquant une erreur de score,

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel indiquant le résultat final.

La Commission enregistre le résultat comme suit :

VOISINS FC : 8 buts.

SPORTING CLUB PARIS : 0 but.

**55712352 IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 du 22/11/2026 (R3/C)**

Attestation du Parc de CHOISY – PARIS VAL DE MARNE de l'indisponibilité des installations.

La Commission demande au club d'IVRY DESPORTIVA VIMARENSE, un terrain de repli pour jouer cette rencontre, à communiquer au plus tard le 17 novembre 2026.

A défaut, demande au club d'EPINAY SUR ORGE SC, la possibilité de recevoir sur ses installations, à communiquer au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 12h.